

SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

collecte et traitement
des ordures ménagères
et déchets assimilés

www.sirtom-flers-conde.fr



TRI | RECYCLAGE
RÉEMPLOI | TRANSFERT
VALORISATION



Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets

2014

Rapport annuel destiné à l'information des usagers

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier» : « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses». Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Code Général des Collectivités Territoriales

(Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 Journal Officiel du 13 juillet 1999)

Article L5211-39 : Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Décret n° 2000-404 du 11/05/00 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Article 1er

Le **président de l'établissement public de coopération** intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce **rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné**, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public. Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets. **Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.**

Article 2

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, **le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.** Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Article 3

En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1er mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Article 4

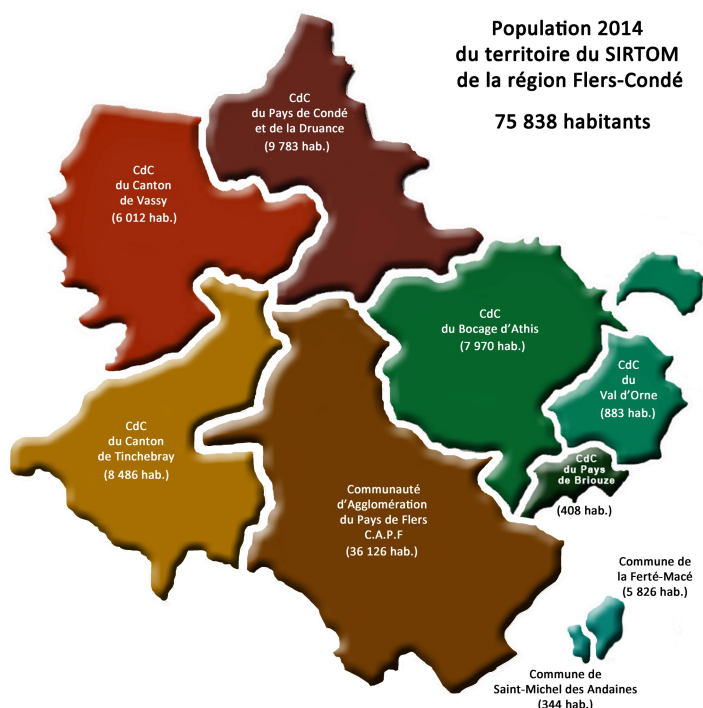
Dans les **communes de 3 500 habitants et plus**, le rapport défini à l'article 1er **est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.** Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux **préfets ou des départements concernés** par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Le territoire desservi .

A cheval sur les départements de l'Orne et du Calvados, le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région Flers-Condé a desservi en 2014, neuf collectivités adhérentes (communes, communautés de communes et d'agglomération), représentant 93 communes pour une population de 75 838 habitants.

Les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région Flers-Condé en 2014 sont les suivantes :

- ❖ La **Communauté d'Agglomération du Pays de Flers** (61) : **36 126 hab. soit 47,64%**
(25 communes dont les 10 communes de l'ancienne CdC de la Haute Varenne et du Houleme ainsi que la commune de Landisacq) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance** (14) : **9 783 hab. soit 12,90%**
(14 communes) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Bocage Athisien** (61) : **7 970 hab. soit 10,51%**
(16 communes) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Canton de Vassy** (14) : **6 012 hab. soit 7,93%**
(14 communes) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Canton de Tinchebray** (61) : **8 486 hab. soit 11,19%**
(15 communes dont 5 communes de l'ancienne CdC de la Visance et du Noireau) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Val d'Orne** (61) : **883 hab. soit 1,16%**
(5 communes sur 18) ;
- ❖ La **Communauté de Communes du Pays de Briouze** (61) : **408 hab. Soit 0,54%**
(2 communes sur 10) ;
- ❖ La **commune de la Ferté-Macé** (61) : **5 826 hab. soit 7,68%** ;
- ❖ La **commune de Saint-Michel-des-Andaines** (61) : **344 hab. soit 0,45%**



Bien que comprenant parmi ses adhérents des communes du Calvados, l'organisation de la collecte et de l'élimination des déchets produits sur le territoire du SIRTOM de la région Flers – Condé est régie par le seul « **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés** » (PDEDMA) de l'Orne.

Les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite : « loi Chevènement ») ont conduit le Syndicat à se transformer en Syndicat mixte "à la carte". De par ses statuts, le SIRTOM de la région Flers-Condé doit assurer pour le compte de ses collectivités adhérentes et dans la limite de leur choix à l'adhésion, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, en application de la réglementation en vigueur.

De ce fait, il s'agit pour lui d'organiser les services suivants :

- la **collecte en porte-à-porte et en apport volontaire** des ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
- la **collecte des produits recyclables** en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- le **traitement par élimination ou par valorisation**, selon leur nature, des déchets collectés ;
- l'**exploitation des déchèteries** ;
- les **actions de communication**.

Ces actions ne sont pas limitatives dès lors qu'elles concourent à la poursuite des objectifs définis par l'objet du syndicat.

Le contexte 2014

Elections 2014



De gauche à droite du premier au deuxième rang : Paul Carré, Jean-Pierre Moineaux, Colette Buffard, Jacques Dalmont, Alain Lange, Thierry Aubin, Jean Bouquerel, Laurent Gautier

Suite aux élections municipales de 2014, l'exécutif du SIRTOM (comité syndical) a été renouvelé.

Ce renouvellement se fait par voie d'élections indirectes : les collectivités membres du SIRTOM (communes, communautés de communes et communauté d'agglomération) désignent leurs délégués au SIRTOM. Ce sont obligatoirement des élus locaux qui représentent les communautés de communes et d'agglomération. Les communes peuvent désigner une personne non-élue mais considérée comme compétente.

Chaque collectivité est représentée par un délégué, auquel s'ajoute un délégué par tranche complète de 1 500 habitants. Chaque délégué est doublé d'un suppléant.

Lors de la première séance du nouveau comité syndical, qui s'est tenue le 5 juin 2014, ont été élus à bulletin secret, un président et sept vice-présidents.

- ❖ **Président : M. Thierry AUBIN**, Maire de Chanu et délégué de la CdC du Canton de Tinchebray
- ❖ **1^{er} Vice-Président** (Gros travaux et investissements) : **M. Jacques DALMONT**, Maire de La Ferté macé et délégué de la commune de la Ferté-Macé
- ❖ **2^e Vice-Président** (Communication, éco-organismes et qualité du service) : **Mme Colette Buffard**, conseillère municipale de Flers et déléguée de la CAPF
- ❖ **3^e Vice-Président** (Déchèteries) : **M. Laurent Gautier**, Conseiller Municipal à Condé-sur-Noireau et délégué de la CdC du Pays de Condé et de la Druance
- ❖ **4^e Vice-Président** (Collecte et relations avec les collectivités membres) : **M. Jean-Pierre Moineaux**, adjoint au Maire de Vassy et délégué de la CdC du Canton de Vassy
- ❖ **5^e Vice-Président** (Finances) : **M. Alain Lange**, Maire d'Athis-de-l'Orne et délégué de la CdC du Bocage d'Athis
- ❖ **6^e Vice-Président** (Personnel, Hygiène et sécurité) : **M. Paul Carré**, adjoint au Maire de Messei et délégué de la CAPF
- ❖ **7^e Vice-Président** (Transfert et Traitement) : **M. Jean Bouquerel**, Conseiller Municipal à La Lande-Patry et délégué de la CAPF.

Mise en service des colonnes enterrées sur le quartier Saint-Sauveur de Flers

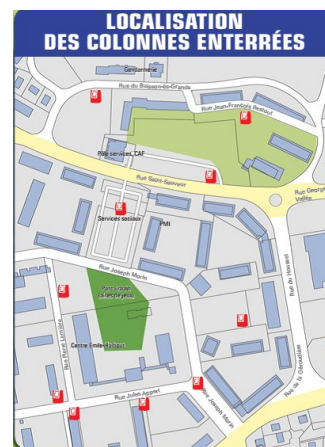
Historique du projet

Dans le cadre du programme ANRU concernant la rénovation urbaine du quartier Saint-Sauveur de Flers ($\pm 2\ 000$ habitants), un volet gestion des déchets a été développé. L'enjeu de ce projet était de pouvoir répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant le service de collecte.

Depuis 2002, suite à diverses études conjointes entre le SIRTOM, la CAPF, la ville de Flers et les bailleurs, un projet de point d'apport volontaires (PAV) enterrés pour les ordures ménagères (OMr) et les déchets recyclables a vu le jour.

Jusqu'en 2013 la collecte des ordures ménagères était effectuée en porte à porte deux fois par semaine (bacs roulants ou sacs déposés sur la voie publique) et la collecte sélective en apport volontaire. Ces modes de collecte n'apportaient pas satisfaction à cause :

- ❖ de difficultés de gestion (stockage et manutention des OMR, dégradations, incendies...);
- ❖ de nombreux dépôts sauvages d'ordures ménagères dans le quartier entre deux collectes ;
- ❖ d'un très faible taux de captage des recyclables.



Financement



Ce projet, d'un montant de 600 000 €, porté par la CAPF, a été financé par :

- ❖ la Région (30% de subventions de l'ANRU);
- ❖ les bailleurs (20%);
- ❖ la CAPF (25%);
- ❖ le SIRTOM (25%, soit 104 000€).

Les équipements mis en place et leurs effets

Depuis le 13 janvier 2014 dix points d'Apport Volontaire (soit 52 colonnes enterrées) ont été installés sur ce quartier. Chaque point est composé de :

- ❖ 2 colonnes ordures ménagères de 5 m³;
- ❖ 2 colonnes pour les recyclables en mono-flux de 5 m³;
- ❖ 1 colonne pour le verre de 4 m³.

Cette dotation permet à chaque habitant du quartier de déposer, l'ensemble de ses OM et matières recyclables en un même point. Cela permet donc d'améliorer la propreté du quartier.

Ce dispositif a permis de doubler la quantité de déchets recyclables collectés (emballages et verre) et de diminuer les quantités d'OMR (disparition des encombrants). Afin de faciliter le geste de tri aux usagers, des consignes de tri en mono-flux ont été mises en place.

En 2014, 40 tonnes de déchets recyclables et 325 tonnes d'OMr ont été collectées grâce à ce dispositif.

Ce service a permis d'optimiser le temps de collecte en passant de 4 heures de collecte en benne à ordures ménagères (3 agents) à 1,5 heure de collecte à l'aide d'un camion muni d'une grue (1 agent).

Une large campagne de communication en porte à porte a été réalisée pour le lancement de ce projet notamment, une distribution de sacs de pré-collecte des recyclables à chaque habitant.



Bilan de l'expérimentation d'un nouveau mode de collecte

Depuis octobre 2013, sur un territoire de 12 communes du sud de la CAPF (9200 habitants), des bacs de 120 litres destinés aux déchets recyclables en mélange appelés mono-flux (hors verre) ont été fournis aux usagers. Ces déchets, précédemment collectés en apport volontaire, sont désormais ramassés à la porte des usagers, en même temps que les ordures ménagères, grâce à un véhicule bi-compartimenté.

Evolution des quantités de déchets collectés :

❖ Déchets recyclables

Les quantités collectées passent de 41 kg/an/hab. à **51 kg/an/hab.**, soit **92 tonnes de déchets recyclables de plus**. On peut constater que l'augmentation la plus forte touche les zones auparavant collectées en apport volontaire (de 20 à 45 kg/an/hab.);

❖ Ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les quantités collectées passent de 164 kg/an/hab. à **151 kg/an/hab.**, soit **116 tonnes d'OMR de moins**. Cette forte baisse des OMR s'explique par le détournement vers les recyclables mais aussi la communication lors de la distribution de bacs.



Evolution du service de collecte

❖ Sur la collecte en apport volontaire :

- diminution des déchets recyclables apportés aux PAV (sauf le verre) : réduction du nombre de vidages en apport volontaire, collecte mensuelle, **soit un gain d'environ 900 levées** ;

❖ Sur la collecte en porte à porte :

- Changement de jour de collecte pour deux communes. Nécessité d'utiliser une BOM compartimentée et augmentation du temps de collecte en porte à porte de 30% due à la conteneurisation pour les déchets recyclables.

Amélioration du service rendu aux usagers

Une collecte en porte à porte des recyclables en mono-flux incite les usagers à trier. Les usagers n'ont plus besoin de sacs jaune et gris, ni de se déplacer vers les PAV. Ils apprécient le fait de disposer d'un bac unique pour tous les emballages (hors verre).

Analyse de l'expérimentation

Le nouveau dispositif de collecte a impacté économiquement le Syndicat à plusieurs niveaux :

- des moyens techniques et humains nouveaux (utilisation d'une benne bi-compartimentée ;
- fourniture de bacs roulants 120 litres pour les recyclables à chaque foyer et augmentation du temps de collecte) ;
- des coûts de transfert et traitement évités en ordures ménagères (-116 tonnes/an) ;
- des coûts de tri augmentés avec la présentation en mono-flux (+40% par rapport au bi-flux) ;
- des soutiens des Eco organismes et des recettes matières augmentées grâce aux quantités de recyclables collectés (+92 tonnes) ;
- une subvention d'Ecofolio de 67 000€ pour soutenir ce projet expérimental.

L'objectif de fournir un nouveau service à l'habitant par une collecte en porte à porte des déchets recyclables tout en maîtrisant les coûts de gestion est atteint. Toutefois, cette conclusion ne semble pas généralisable à l'ensemble du territoire du SIRTOM pour deux raisons principales :

- une partie des surcoûts liés à **la majoration du temps de collecte a été réduite grâce à la proximité du site de l'ECOpôle de Messei** et à la suppression des collectes de recyclables en porte à porte des bourgs de La Ferrière-aux-Etangs et de Bellou-en-Houlme ;
- l'opportunité de **la subvention Ecofolio de 60% sur les équipements dans ce type d'expérience est incertaine dans le cadre d'une généralisation.**

ECOpôle du bocage: 2014, la première année complète d'exploitation.

Les objectifs liés à la réalisation de la première tranche du programme d'orientations, validés par le comité syndical en juin 2011, étaient définis autour de 3 grands axes : la mise en conformité réglementaire des équipements du syndicat, les conditions d'accueil et de travail des agents de collecte et d'exploitation au regard de la réglementation et la maîtrise des coûts relatifs au transit et au transfert des OMr et des matières recyclables. Le tout devant anticiper et être coordonné avec les tranches ultérieures des travaux en matière de traitement et de valorisation des déchets organiques du syndicat.

La mise en conformité réglementaire des équipements de transit et de transfert du syndicat.

Depuis 2004, année de création de la régie directe de collecte, le SIRTOM a exercé son activité de transfert des OMr collectées sur son territoire par le biais d'installations qui n'étaient pas conformes aux règles définies par le code de l'environnement et qui avaient été l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction. En 2010, sous l'injonction des services de la DREAL, le syndicat a arrêté toute activité de transfert des OMr à partir de Caligny et a dû faire appel aux services de VEOLIA Propreté à Saint Pierre du Regard pour pallier à l'absence d'équipements conformes. De même, le SIRTOM a dû, faute d'équipements jusqu'en 2013, utiliser les services de différents prestataires pour la mise en œuvre du transit (groupage, stockage, chargement) de ses collectes sélectives ainsi que pour l'approvisionnement en carburant et l'entretien quotidien des camions de collecte.

Cette situation inconfortable et coûteuse pour le syndicat est aujourd'hui solutionnée avec la mise en service de ses propres équipements réalisés en conformité avec les règles définies pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).



Les conditions d'accueil et de travail des agents de collecte et d'exploitation au regard de la réglementation.

En dix ans, afin d'assurer l'exercice de sa compétence collecte, le syndicat a vu son effectif d'agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) passer de 23 ETP en 2004 (19 titulaires/stagiaires et 4 ETP occasionnels) à 44 ETP en 2014 (34 titulaires/stagiaires et 10 ETP occasionnels). Si les conditions d'accueil des agents de collectes du SIRTOM avaient évolué positivement en 2009 avec la location et l'aménagement des anciens locaux de la menuiserie Paris à Aubusson, cette situation restait inappropriée aux règles d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail définies par la réglementation du travail.

Les conditions d'accueil, de respect des règles HSCT ainsi que celles afférentes à l'organisation du travail dans les nouveaux locaux sociaux de l'ECOpôle répondent pleinement au niveau d'exigence réglementaire d'une structure d'activité de la taille actuelle du SIRTOM de la région Flers-Condé.

La maîtrise des coûts relatifs au transit et au transfert des OM et des matières recyclables.

Au-delà du bénéfice que peut tirer le SIRTOM de sa mise en conformité réglementaire dans son organisation, dans la qualité de ses conditions de travail et dans l'exercice de sa mission, l'année 2014 a été la première année pleine en ce qui concerne les effets budgétaires des nouveaux équipements.

Un des objectifs essentiels lié aux investissements de la 1^{ère} tranche de travaux de l'ECOpôle était la maîtrise sur le long terme des coûts liés au transit et au transfert des OM et des matières recyclables que le syndicat collecte. La disparition des charges de location de certains équipements et de contrats de prestations de services liés au transit et au transfert des déchets permet au syndicat de limiter, en excluant ces postes de dépenses, une inflation prévisible de ces charges.

Les installations de l'ECOpôle ont eu pour effet de générer des économies de charges de fonctionnement grâce à des conditions techniques et économiques de gestion des déchets et de transport plus favorables.

En premier lieu, l'arrêt des prestations de transit des OM sur la plateforme de VEOLIA Propreté à Saint-Pierre-du-Regard a généré une **économie de 153 k€ en 2014**.

Concernant le transit des collectes sélectives, leur rechargement ainsi que le tri du carton dans les établissements LEFEUVRIER, le transit et le rechargement des collectes sélectives de verre à Saint Pierre du Regard, c'est **51 k€ qui n'ont pas été facturés en 2014**.

L'arrêt des locations des locaux PARIS et des équipements de distribution de carburant et de lavage aux établissements FREBET à Aubusson ont générés **36 k€ d'économie**.

En ce qui concerne le transport des OM vers l'incinérateur de Colombelles, les nouvelles installations couplées à un nouveau marché de transport avec l'entreprise MAUFFREY ont permis une réduction de 165 rotations vers les centres de traitement de Colombelles et de Cauvicourt. La moyenne d'un chargement est passée de 19,2 tonnes par chargement effectué par la société VEOLIA Propreté à 25,7 tonnes (chargement effectué en régie à partir du quai de transfert de l'ECOpôle) dans une semi-remorque de 27,5 tonnes de charge utile du transporteur MAUFFREY. En y additionnant des conditions économiques du marché de transport plus favorables, ce sont **93 k€ de coûts de transport d'OMr qui ont été évités** sur l'exercice budgétaire 2014.

Les installations de l'ECOpôle ont donc généré en 2014 un **total de 333 k€ de réduction de charges** sur la base des conditions techniques et économiques des années précédentes.



Parallèlement, les nouveaux équipements ont inévitablement engendré des charges nouvelles de fonctionnement.

Après un trimestre d'exploitation en 2013, l'année 2014 représente la première année complète d'utilisation des équipements de l'ECOpôle ce qui permet d'avoir une vision plus précise de l'impact budgétaire généré par cette nouvelle organisation. Ces charges sont réparties comme suit :

- Electricité, eau et assainissement : 35 997 € ;
- Entretien et fournitures d'entretien : 10 251 € ;
- Fournitures de petits équipements : 9 800 € ;
- Opération de contrôle et de maintenance : 17 510 € ;
 - Assurances multirisques : 8 870 € ;
 - Impôts et taxes : 681 € ;
 - Intérêts d'emprunts : 177 345 € ;
 - Amortissements : 6 128 € ;
- Charges supplémentaires de personnel : 8 030 €.

La nouvelle organisation a donc généré un **total de 275 k€ de charges nouvelles**.

Les nouvelles conditions d'exploitation, à partir des équipements propres au syndicat sur le site de l'ECOpôle, ont donc généré une baisse de charges de fonctionnement de 58 k€ par rapport aux conditions techniques et économiques antérieures.

1. La compétence collecte.

En 2014, les différents services du Syndicat ont assuré la collecte et le traitement de **43 296 tonnes** de déchets ménagers et assimilés (**↗ +4,52 %**) et plus précisément :

- un total de **14 472 tonnes** d'ordures ménagères dont 14 147 tonnes ont été collectées en porte-à-porte et 325 en apport volontaire, soit **190,8 kg par habitant**, (**↘ -2,04 %**) ;
- **22 586 tonnes** d'apports en déchèteries (**↗ +10,89%**) et **376 tonnes** en apports volontaires payants (**↘ -12,69 %**) ;
- **5 862 tonnes** de matériaux recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte et (ou) en apport volontaire (**↗ + 0,21 %**) ;

Nature des déchets	2012	2013	Evolution 2012/2013	2014	Evolution 2013/2014
OM - Collectes *	15 243	14 773	-3.08%	14 472	-2.04%
Encombrants - Apports payants	461	431	-6.57%	376	-12.69%
Déchetterie	20 072	20 368	1.47%	22 586	10.89%
Sélectif	5 825	5 850	0.42%	5 862	0.21%
Dasri	1.62	1.83	13.17%	0.00	
TOTAL	41 603	41 423	-0.43%	43 296	4.52%

INDICATEURS TECHNIQUES PAR SERVICE EN 2014

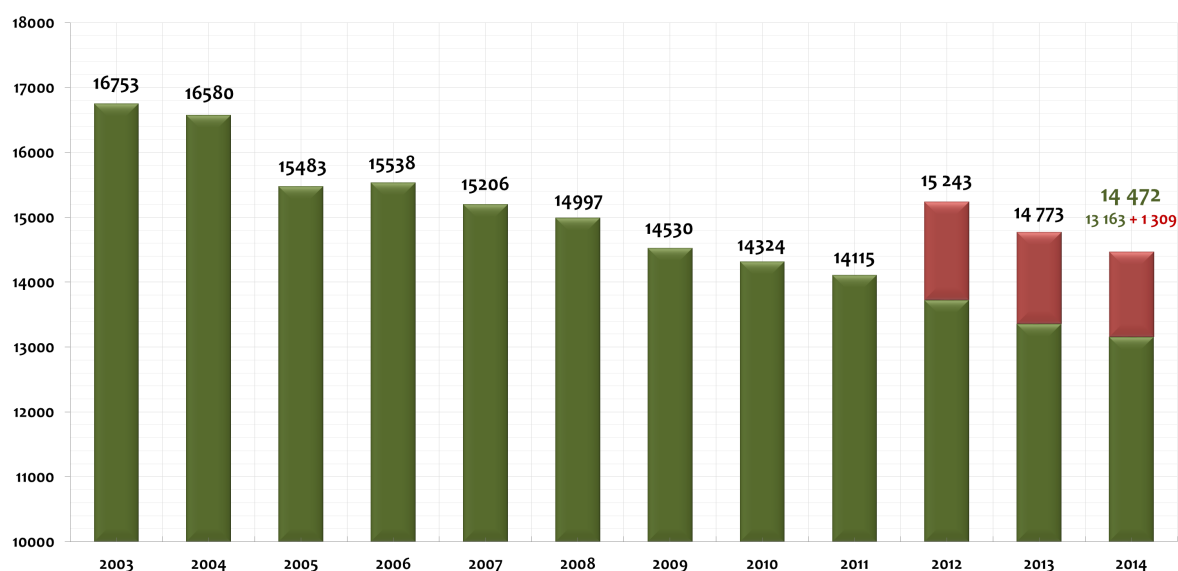
2014	COLLECTE ORDURES MENAGERES	CHARGEMENT ET TRANSFERT ORDURES MENAGERES	COLLECTE RECYCLABLE PORTE A PORTE	COLLECTE RECYCLABLES HORS VERRE APPORT VOLONTAIRE	COLLECTE VERRE APPORT VOLONTAIRE	TRANSFERT ET TRANSPORT RECYCLABLES	GARDIENNAGE DECHETERIES	TRANSFERT TRANSPORT DECHETERIES	FRAIS GENERAUX EXPLOITATION
HEURES DE SERVICE ANNUELLE	40 547	962	9 666	1 508	910	1 846	11 583	6 435	5 554
KILOMETRES PARCOURUS	236 878	3 120	48 358	29 113	17 680	50 700	/	144 313	78 558
CARBURANTS CONSOMMES	157 786	1 409	32 223	15 993	10 523	23 626	/	62 761	7 427
CONSOMMATION* en L/100 Km	67	45	67	55	60	47	/	43	9

* : Pour la collecte d'ordures ménagères ou de recyclables en porte à porte la consommation d'une BOM peut varier de 37 L/100 km à 96 L/100 km

1.1. La collecte des ordures ménagères

Dans le respect des prescriptions légales, les ordures ménagères font l'objet au minimum d'une collecte hebdomadaire sur l'ensemble du territoire. Les 93 communes sont collectées en porte-à-porte, soit 75 853 habitants. **Les communes de La Ferté-Macé et de St-Michel-des-Andaines représentent 1 309 tonnes d'ordures ménagères.**

EVOLUTION DU TONNAGE DES COLLECTES D'ORDURES MENAGERES DEPUIS 2003 (en kg)



Les villes de Flers, Condé-sur-Noireau et La Ferté-Macé bénéficient de deux collectes hebdomadaires ainsi que le centre de Tinchebray depuis le 1^{er} mars 2004.

Pour compléter ce service, des bacs roulants sont positionnés au niveau de lieux-dits dont les accès sont difficiles pour les bennes de collecte. La fréquence de vidage de ces bacs roulants est identique à la fréquence de collecte des ordures ménagères.

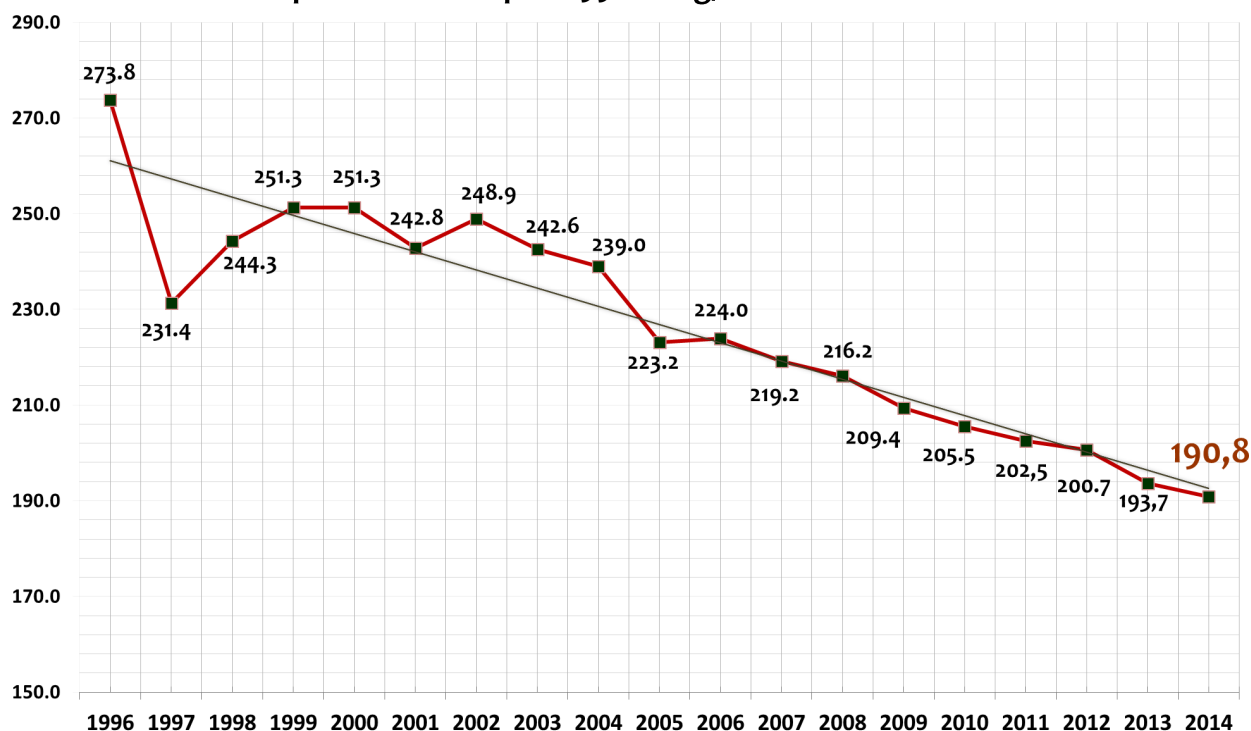
Depuis le 1^{er} mars 2005, toutes les communes adhérentes sont collectées par les propres moyens techniques et humains du Syndicat (mise en régie décidée par délibération du Comité Syndical en date du 28 août 2003). La mise en régie des services de collectes s'est accompagnée de consignes de présentation des déchets.

Les **consignes de collecte excluent le ramassage des déchets végétaux ainsi que des encombrants** qui seraient présentés par les habitants du territoire lors des tournées de collectes en porte à porte des déchets ménagers et assimilés. Ces types de déchets sont collectés uniquement dans les six déchèteries du SIRTOM. **Il est donc de la responsabilité des communes et de leurs services de collecter les déchets végétaux et les encombrants qui sont présentés sur la voirie par les habitants.**



De même, **les sacs de tri non conformes aux consignes de collecte ne sont plus ramassés.** Un dispositif de contrôle qualité a été instauré depuis la fin 2006. Le non respect des consignes élémentaires de présentation des ordures ménagères ou des sacs de collecte sélective engendre l'apposition de l'autocollant ci-contre. S'ils sont identifiés, les contrevenants à ces règles sont susceptibles de recevoir un courrier d'avertissement rappelant les consignes de tri et de présentation des sacs.

Evolution des ratios de collecte d'ordures ménagères par habitant depuis 1996 en kg/hab.



1.2. La collecte sélective

En 2014, ce sont **5 862 tonnes** d'emballages ménagers, de journaux-magazines et de verre qui ont été collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire :

soit un ratio de 77 kg/hab. (↗ +0,21 %).

1.2.1. La collecte sélective en porte-à-porte :

En 2014, **2 251 tonnes** d'emballages ménagers et de journaux/magazines (**corps creux 308 tonnes, corps plats 1 158 tonnes et mono-flux 786 tonnes**) ont été collectées en porte à porte.

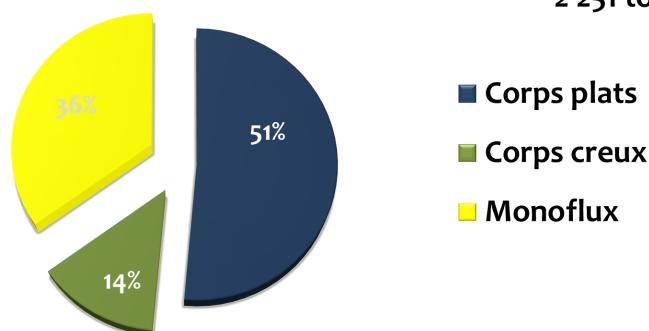
Sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé, ce sont **41 077** habitants qui sont concernés par ce type de collecte (**54.8 kg/hab.**).

La collecte des déchets recyclables en sacs jaunes et gris (bi-flux) est effectuée en porte-à-porte dans tout ou partie des communes dont la population dépasse 1000 habitants à savoir :

- Athis-de-l'Orne (bourg) ;
- Saint-Georges-des-Groseillers ;
- Chanu (bourg) ;
- Saint-Pierre-du-Regard ;
- Condé-sur-Noireau ;
- La Selle-la-Forge ;
- Tinchebray (bourg) ;
- Flers ;
- Vassy (bourg) ;
- La Lande-Patry ;

Répartition 2014 des collectes sélectives en porte-à-porte

2 251 tonnes



La collecte des sacs ou bacs jaunes (mono-flux) est effectuée en porte à porte dans les communes suivantes :

- La Ferté-Macé
- les dix communes des l'ex CDC de la Haute Varenne et du Houlme, ainsi que deux communes de la CAPF, La-Chapelle-au-Moine et Saint-Clair-de-Halouze.

Cette collecte est l'objet d'une valorisation après son acheminement au centre de tri de la société SNN SITA/SUEZ :

- ❖ situé à Arçonnay (72) pour la partie corps creux, corps plats;
- ❖ situé au Mans (72) pour la partie mono-flux.

Ce marché de tri conditionnement (renouvelé le 29 décembre 2011) est l'objet d'un groupement d'achat avec le SITCOM de la région d'Argentan.

L'amélioration du geste de tri reste un objectif du SIRTOM.

Par exemple, les flux 2014 de corps creux (**bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires**) contiennent **près de 24% en poids de « refus de tri»**, qu'il s'agisse de non-recyclables ou de déchets recyclables mal orientés (verre ou corps plats).

Ces refus ne génèrent pas de recette de recyclage et subissent un traitement plus onéreux d'environ 20 € à la tonne que le traitement par incinération.

Avec respectivement **9% et 14%** de refus, les collectes de « corps plats » (papiers, cartons, journaux, magazines) et « mono-flux » sont de meilleure qualité.

1.2.2. Collecte sélective en apport volontaire :

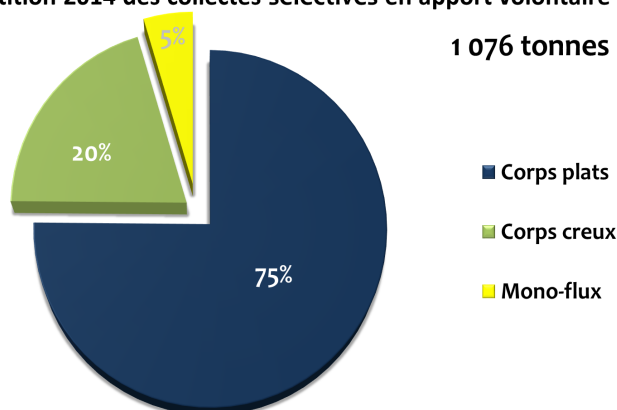
Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les zones d'habitat vertical, la collecte sélective est réalisée sur 160 points d'apports volontaires complets et répartis sur le territoire du syndicat.

Pour ce faire, chaque commune est dotée d'au moins un « **Point Recyclage** » complet. Au total ce sont 163 colonnes pour les emballages plastiques et métalliques 158 colonnes pour les emballages en carton, les journaux- magazines et 33 colonnes pour le mono-flux qui sont réparties sur le territoire des communes. Comme pour la collecte en porte à porte, la collecte par apports volontaires génère des taux de refus encore trop importants.

Sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé, ce sont **34 761** habitants qui ont été concernés par ce type de collecte (**30.95 kg/hab**).

En 2014, **1 076 tonnes** d'emballages ménagers et de journaux/magazines (**corps creux 218 tonnes, corps plats 808 tonnes et mono-flux 50 tonnes**) ont été collectées en apport volontaire.

Répartition 2014 des collectes sélectives en apport volontaire



1.2.3. Collecte sélective du verre en apport volontaire :

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire, sur l'ensemble du territoire du SIRTOM.

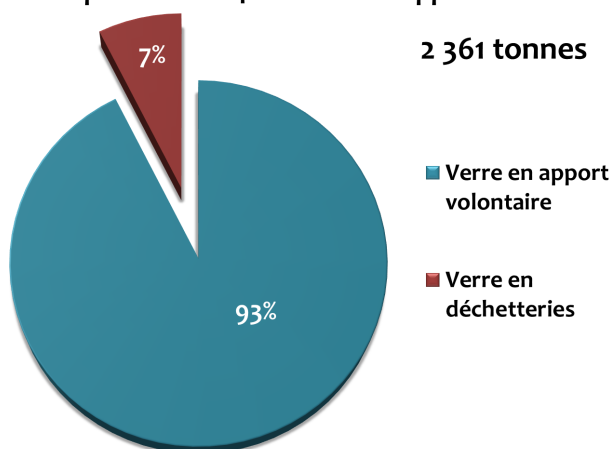
Plus de 273 colonnes sont à la disposition des **75 838** habitants.

En 2014, **2 361 tonnes** d'emballages en verre ont été collectées par ce dispositif,

soit un ratio de :

31,13 kg/hab. (↗ + 1,77 %).

Répartition 2014 du verre en Apport Volontaire



1.3. Les déchèteries

En 2014, le Syndicat dispose sur son territoire d'un réseau de six déchèteries implantées sur les communes de Caligny, La Ferrière-aux-Etangs, La Carneille, Condé-sur-Noireau, Tinchebray et Pierres.

Depuis la construction de la déchèterie de Pierres, chaque habitant peut, en moins d'un quart d'heure de trajet motorisé, se rendre à une déchèterie et y déposer les déchets ne pouvant être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères.

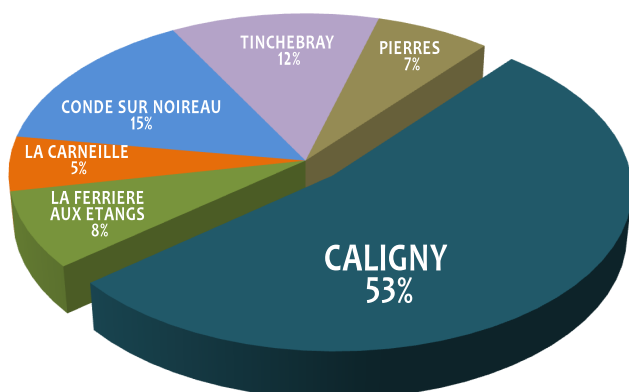
En 2014, les six déchèteries du Syndicat ont permis de collecter **22 586 tonnes** (+1 663 tonnes de déchets verts), soit **324 kg/hab.**

En ce qui concerne la commune de La Ferté-Macé, par voie de convention entre le **SIRTOM de la région Flers-Condé** et le **SIRTOM d'Andaine**, les habitants de La Ferté-Macé et de Saint-Michel-des-Andaines ont eu accès aux déchèteries de La Ferté-Macé et Saint-Maurice-du-Désert.

Matériaux	Tonnages 2013*	Tonnages 2014*	Variation 2013/2014 en %	Kg/hab./an*	Evolution des ratios
Végétaux	8 687.94	10 351.40	19.1%	148.58	↗
Encombrants	4 455.36	4 509.86	1.2%	64.73	↗
Gravats	3 928.32	4 327.06	10.2%	62.11	↗
Ferraille	746.82	746.30	-0.1%	10.71	=
Bois classe A et B	1 614.68	1 688.00	4.5%	24.23	↗
Carton	298.56	321.36	7.6%	4.61	↗
Verre	143.04	175.12	22.4%	2.51	↗
Papiers	96.12	75.90	-21.0%	1.09	↘
DEEE	281.82	280.74	-0.4%	4.03	=
DDM ou DMS	72.23	68.70	-4.9%	0.99	↘
Huile	30.20	31.24	3.4%	0.45	↗
Batteries	0.56	2.35	319.6%	0.03	↗
Piles	12.28	7.49	-39.0%	0.11	↘
TOTAL	20 368	22 586	10.89%	324.19	↗

* Tonnages et ratios hors habitants de la Ferté Macé et St Michel des Andaines

Répartition 2014 des apports par déchèterie



Au total, **8 385 heures d'ouverture** ont été proposées aux utilisateurs des déchèteries.

Déchetterie	Tonnage 2014	Nb. d'heures d'ouverture annuelle	en %	Ratios tonnes / h.	Evolution des ratios
CALIGNY	12 206	2 535	30%	4.81 t/h	↗
LA FERRIERE AUX ETANGS	1 678	910	11%	1.84 t/h	↗
LA CARNEILLE	1 233	884	11%	1.4 t/h	↗
CONDE SUR NOIREAU	2 874	1 690	20%	1.7 t/h	↗
TINCHEBRAY	3 151	1 404	17%	2.24 t/h	↗
PIERRES	1 443	962	11%	1.5 t/h	↗

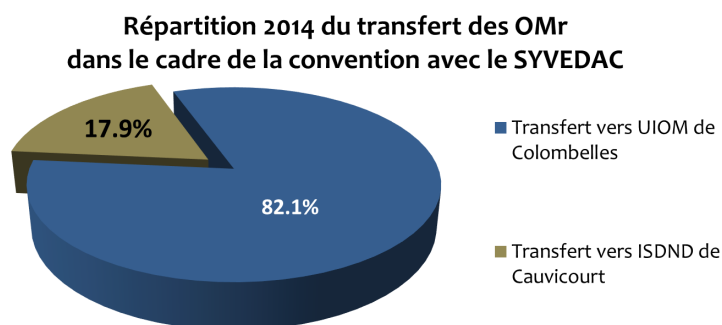
2. La compétence traitement

2.1. Le transfert des OMr.

En 2014, faute d'unité de traitement proche, le Syndicat a exporté au cours de l'année **14 472 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés** (OMr) vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (IUOM) de Colombelles et l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) de Cauvicourt dans le Calvados.

L'ouverture de l'ECOpôle en octobre 2013 a facilité l'organisation du transfert.

L'ensemble des OMr ont transité par le quai de transfert de l'ECOpôle puis ont été rechargés dans des semi-remorques à fond mouvant et transportés jusqu'au centre d'incinération de Colombelles ainsi que vers l'ISDND de Cauvicourt lors de périodes d'arrêt pour cause de panne ou de maintenance (solution prévue dans le cadre de la convention avec le SYVEDAC).



Un total de 563 rotations a été nécessaire pour acheminer les ordures ménagères du SIRTOM vers les centres de traitement (une baisse de 165 rotations par rapport à l'année 2013 📉 - 23%) :

- ❖ **462** transferts vers l'UIOM de Colombelles, soit **11 874 tonnes** ;
- ❖ **101** transferts vers l'ISDU de Cauvicourt, soit **2 598 tonnes**.

La baisse des rotations est principalement due à l'optimisation des quantités d'OMr rechargées dans les ensemble routiers grâce à l'ouverture de l'ECOpôle. On notera aussi la possibilité d'utiliser des ensembles routiers du titulaire du marché de transport (MAUFFREY) d'un poids total en charge de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes dans les années précédentes.



En effet, la moyenne des chargements est passé de **19,2 tonnes par ensemble routier** (effectués jusqu'au 30/09/2013 par la société VEOLIA Propreté) à **25,7 tonnes** (chargement en régie à l'ECOpôle).

En 2014, **82,1% des OMr ont été incinérées dans l'UIOM de Colombelles** contre 17,9% traitées par enfouissement. Il est à noter que l'incinération avec récupération de chaleur est une forme de valorisation des déchets alors que l'enfouissement est simplement un mode d'élimination.

2.2 . L'incinération des OMr au SYVEDAC

Depuis le 1er janvier 2010, les Ordures Ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé sont acheminées vers l'unité d'incinération du SYVEDAC à Colombelles (14). En 2009, n'utilisant pas la totalité des capacités d'incinération de l'installation (130 000 tonnes), le SYVEDAC a offert la possibilité à d'autres collectivités territoriales ou groupements de traiter leurs déchets par incinération dans des conditions économiques favorables et compétitives au regard des prestations réalisées en Installation de Stockage des Déchets Ultimes (I.S.D.U.).

En finalisation des échanges engagés avec le SYVEDAC, au cours du 2ème semestre 2009, une convention technico-économique pluriannuelle a été conclue avec le SIRTOM de la région Flers-Condé. Cette convention a pris effet au 1er janvier 2010 pour une durée de 3 ans. Elle a été renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Enfin, cette collaboration permet au SIRTOM de la région Flers-Condé de bénéficier du soutien à la valorisation énergétique prévu dans le cadre du contrat ECO-EMBALLAGES.

**Dans le cadre de cette convention, le SIRTOM de la région Flers-Condé a transféré en 2014 :
14 472 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
soit une baisse de 2,04% .**

2.3 . Le transport et le traitement des encombrants

En 2013, dans les 6 déchèteries du Syndicat, **les particuliers** ont déposé **4 510 tonnes** d'encombrants **(+ 1,22%)** et **376 tonnes** ont été déposées **par les professionnels**.

Ce marché a été attribué à la société VEOLIA Propreté pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de ce marché, les déchets encombrants du syndicat sont acheminés, après avoir été réceptionnés sur le Centre de Tri Valorisation Transfert de VEOLIA Propreté à Saint Pierre du Regard, vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de BILLY (14).

En 2014, comme en 2013, le syndicat a exporté 4 886 tonnes d'encombrants vers l'ISDND de BILLY.

Depuis 2013, on notera la généralisation à toutes les déchèteries de la collecte du bois, auparavant collecté avec les encombrants (depuis 2010 seules les déchèteries de Caligny et Condé sur Noireau étaient concernées).

Ce dispositif a permis en 2014 de continuer à détourner 26% des encombrants vers la filière bois, soit 1688 tonnes.



2.4. Le compostage.

2.4.1. Le compostage industriel.

La plateforme de compostage de La-Ferrière-aux-Etangs étant devenue obsolète au vu des tonnages produits sur les 6 déchèteries du SIRTOM (dimensionnement initial : 2 000 tonnes) et le positionnement de cette plateforme posant des problèmes importants de voisinage, le SIRTOM a décidé de mettre fin à toute activité de broyage et de compostage sur cette installation depuis 2011.

En 2014 la totalité des déchets végétaux collectés dans les déchèteries du SIRTOM a fait l'objet d'un traitement et d'une valorisation sur:

- ❖ la plateforme de compostage de la société VALNOR à Billy (14).
- ❖ la plateforme de compostage de la société SEP à Falaise (14) pour une capacité annuelle maximum de 3000 tonnes .

Ces opérations de transport et de compostage ont été réalisées dans le cadre d'un marché de traitement renouvelé pour une période d'un an remporté par la société VALNOR, à laquelle s'ajoutent deux tranches conditionnelles de six mois chacune. Ce marché prendra fin en septembre 2016.

- ❖ **10 351 tonnes (+ 1 663 tonnes), soit 149 kg/hab.**, de déchets végétaux ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers, les collectivités et les artisans des collectivités adhérentes au Syndicat **(+19,15 % par rapport à 2013)**.
- ❖ Les déchets végétaux ont fait l'objet d'un transfert vers la plateforme de Billy ou de Falaise (à partir de novembre), ce qui a représenté **474 rotations**. La société VALNOR, a assuré **282 transferts** (57%) pour **6540 tonnes** et les **services du SIRTOM** ont assuré **167 transferts** (34%) pour **3335 tonnes** vers la plateforme de Billy et **25 transferts** (9%) pour **476 tonnes** vers la plateforme de Falaise.

2.4.2. Le compostage individuel.

En 2014, le Syndicat a poursuivi sa campagne de promotion du compostage individuel auprès des habitants.

Le SIRTOM a fait l'acquisition auprès de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) de Flers, les Ateliers du bocage, de :

- **100 composteurs en bois de 300 litres ;**
- **100 composteurs en bois de 600 litres.**

Au cours de l'année 2014, **87 composteurs** ont fait l'objet d'une distribution répartie comme suit :

- **83 composteurs** ont été vendus à des particuliers ;
- **3 composteurs de 600 litres ont été offerts dans le cadre de projets de gestion des déchets**, à l'école Les Mots Tordus de La Ferrière-aux-Etangs, au collège Albert Camus de Tinchebray et au centre de loisirs de Tinchebray.
- **1 composteur de 600 litres a été donné comme lot dans le cadre du salon de l'habitat de La Ferté-Macé.**

La régie de recette créée pour la vente de ces équipements aux habitants a encaissé **2300 € en 2014**.

Depuis 2006, **ce sont 1384 composteurs qui ont été distribués sur le territoire du SIRTOM.**

2.5. Le recyclage et le réemploi en 2014

Matériaux	Traitement	Tonnes	Variation en %	Destination
Ferraille	Recyclage	746	-0.07%	Société LEFEUVRIER
Carton de déchèterie	Recyclage	321	7.64%	Sté LEFEUVRIER Filières ECO-EMBALLAGES
Verre de déchèterie	Recyclage	175	22.43%	Filières ECO-EMBALLAGES
Papiers de déchèterie	Recyclage	76	-21.04%	Filières ECO-EMBALLAGES
DEEE	Recyclage	281	-0.38%	Filières ECOLOGIC
Batterie	Recyclage	2.35	320%	Société LEFEUVRIER
Textiles	Recyclage	245	/	COBANOR TRITEX (14)
Tonnage TOTAL valorisé		1 847		

Une grande part des déchets apportés en déchèteries sont recyclés ou réemployés.

L'ensemble des matériaux issus des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que le verre, le papier et une partie du carton collectés en déchèteries, rejoignent les filières désignées dans le Contrat Programme de Durée conclue avec la société ECO-EMBALLAGES.

Toutefois, ces matériaux doivent au préalable être traités dans un centre de tri-conditionnement afin d'être préparés selon les prescriptions techniques minimales des différentes filières de recyclage.

En 2013, les prestations de tri-conditionnement ont été réalisées par :

- SNN SUEZ - Agence de services d'Arçonnay - B.P. 234 - 61007 ARCONNAY ;
- LE FEUVRIER SA - Rue Thimonier - Z.I. de la Crochère - 61100 FLERS.

En 2014, les emballages en verre ont été stockés sur la plateforme de l'Ecopôle (Messei, 61) avant d'être acheminés par transport routier vers une verrerie pour y être recyclés.

REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES - Année 2014

MATIERE	REPRENEUR	T1 2014		T2 2014		T3 2014		T4 2014		Tonnages 2014	Recettes 2014 (€)	
		Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise			
Acier issu des CS	ARCELOR MITTAL	48	139.16 €	29	135.55 €	25	137.40 €	31.32	141.99 €	134.0	18 581 €	
Aluminium issu des CS	REGAL AFFIMET			0.93	490.12 €	-		0.36	451.57 €	5.9	1 315 €	
		-		2.36	365.70 €	-		2.29	475.47 €			
PCNC ¹	EUROPAC	289	82.70 €	159	75.79 €	51	77.89 €	181.13	69.88 €	706.7	54 484 €	
						27	71.89 €					
Plastiques	VALORPLAST	71	237.00 €	65	245.00 €	83	260.00 €	66.72	271.00 €	285.4	72 341 €	
		PEHD	12		16		29		7.02		64.4	
		PET Clair	47		40		43		55.27		185.0	
		PET Coloré	12		9		11		4.43		36.1	
Verre	OI MANUFACTURING	613	22.45 €	580	22.45 €	658	22.45 €	593.72	22.45 €	2 445.2	54 894 €	
PCC ²	REVIPAC	16	- €	17	- €	11	- €	20.83	10.00 €	65.2	208 €	
Journaux, revues, magazines	UPM - CHAPELLE DARBLAY	286	85.64 €	341	86.56 €	418	86.00 €	474.60	83.91 €	1 519.4	129 762 €	
TOTAL										5 447.1	331 585.78 €	

L'ensemble des matériaux, à l'exception des journaux, revues, magazines, fait l'objet d'une reprise option filière dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance signé avec Eco-Emballages en 2011.

(1) PCNC : Papier - carton non complexé (carton)

(2) PCC : Papier carton complexé (briques alimentaires)

2.5.1. Le recyclage et le réemploi : Eco-organismes

Eco-Emballages

Depuis 1992, Eco-Emballages est une société investie d'une mission d'intérêt général. Elle a pour mission de répondre par contractualisation à l'obligation qu'ont les entreprises de contribuer financièrement à la collecte, au tri sélectif et au retraitement des emballages ménagers que celles-ci produisent. A ce titre, Eco-Emballages perçoit des contributions financières de la part des entreprises et soutient financièrement les acteurs du dispositif de collecte, de tri et de recyclage comme le SIRTOM de la région Flers-Condé.



Dans le cadre du Barème E, Eco-Emballages a soutenu le SIRTOM de la région Flers-Condé en fonction des tonnes de recyclables valorisées en 2014 à hauteur de 633 193 € (source: simulateur Eco-Emballages).

Dans le cadre du **Contrat Action Performance d'Eco-Emballages** (Soutien Développement Durable), le SIRTOM s'est engagé dès 2011 dans une démarche d'amélioration durable de la collecte sélective des emballages ménagers.

Le Syndicat ayant répondu aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux à atteindre (7 cibles sur 9), cet engagement s'est concrétisé en 2014 par un soutien financier d'un montant de 27 388 €.

Ecofolio

Ecofolio est l'éco-organisme de la filière papier qui organise, finance et accompagne la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.



En 2014, cet éco-organisme a soutenu le Syndicat à hauteur de 63 354 € sur les tonnages recyclés en 2013.

Des aides sont également accordées dans le cadre de projets visant à développer la collecte et le recyclage des papiers, mais aussi la mise à jour des consignes de tri.

Ainsi, le Sirtom a déposé un dossier de demande d'aide relative à la mise en place de la collecte des recyclables en porte-à-porte sur l'ancienne Cdc de la Haute Varenne et du Houlme. Cette demande a été acceptée et correspond à un montant alloué de **66 878 €.**

Le Sirtom a également touché une subvention de **5 550 €**, pour la réalisation des sacs de collecte sélective.

Ecologic

Ecologic gère la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques arrivés en fin de vie déposés en déchèterie tels que les imprimantes, ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs.



Pour 2014, cet éco-organisme a versé un soutien de 21 325 € au Syndicat sur les tonnages

Corepile



Corepile a pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés déposés en déchèterie afin de contribuer à atteindre l'objectif national de 45% en 2016. **Cet organisme permet une gestion autonome de ce type de déchet sans intervention financière de la collectivité.**

EcoDDS



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages (peintures, phytosanitaires, acides...). Agréé en avril 2013, EcoDDS est chargé d'organiser la collecte, la valorisation et le traitement de ces déchets.

Au cours de l'année 2014, EcoDDS a mis en place la collecte et le traitement de ces déchets sur les déchèteries du Sirtom. Un contrat avec un prestataire doit cependant être conservé pour les déchets ne rentrant pas dans cette filière (déchets des professionnels, bidons d'huile...).

Pour 2014, EcoDDS a versé un soutien de 6 521 €.

DASTRI

DASTRI gère la collecte et le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants (seringues, lancettes, aiguilles...) produits par les patients en auto-traitement, par l'intermédiaire des pharmacies. Avant le développement de cet éco-organisme et l'adhésion des pharmacies début 2014, le Sirtom assurait financièrement ce service.



ECOTLC

ECOTLC est l'éco-organisme du textile, du linge de maison et de la chaussure. L'éco-contribution collectée est reversée aux organismes en charge de la collecte et du traitement de ces déchets.



ECOTLC accorde aux collectivités une aide à la communication forfaitaire. Elle est de 0.10 € / habitant. Ainsi, en 2014, le Sirtom a reçu **7 583 €.**

Par ailleurs, en développant la filière textile, ECOTLC permet à la collectivité des économies sur la collecte et le traitement par incinération de ces déchets lorsqu'ils se retrouvent dans les ordures ménagères.

3. La redevance spéciale

La redevance spéciale est le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets produits par les entités qui ne sont pas des ménages : entreprises, artisans, établissements publics (hôpitaux, maisons de retraite, écoles) et collectivités.

Obligatoire depuis le 1er juillet 1993, cette redevance concerne les déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être collectés sans sujétions techniques particulières.

La « Redevance Spéciale » ne s'applique que sur les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région FLERS-CONDE ayant opté pour le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le seuil d'assujettissement défini par le comité syndical a été fixé à 500 litres de déchets (Collecte d'OM + Collecte sélective) par semaine.

Pour l'élimination des déchets, les établissements publics et privés peuvent choisir de faire appel au service public (SIRTOM) par contrat ou bien à un prestataire privé de leur choix.

Afin de se conformer aux textes réglementaires, le SIRTOM a décidé d'instituer cette redevance spéciale calculée en fonction du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés. Dans ce cadre, des contrats ayant pour objet de fixer les conditions d'exécution de cette mission sont signés avec les producteurs.

Le SIRTOM propose dans le cadre de son contrat de redevance spéciale :

- la **fourniture en location maintenance** de bacs roulants pour les OMR et le tri sélectif ;
- la **collecte hebdomadaire des bacs** pour les 2 flux, intégrée dans le service de ramassage normal des déchets ;
- le **transport et le traitement de déchets** vers des infrastructures agréées et conformes à la réglementation en vigueur.

La **redevance est calculée en fonction du volume de déchets produit** par les producteurs ainsi que le nombre de semaines d'activités sur l'année.

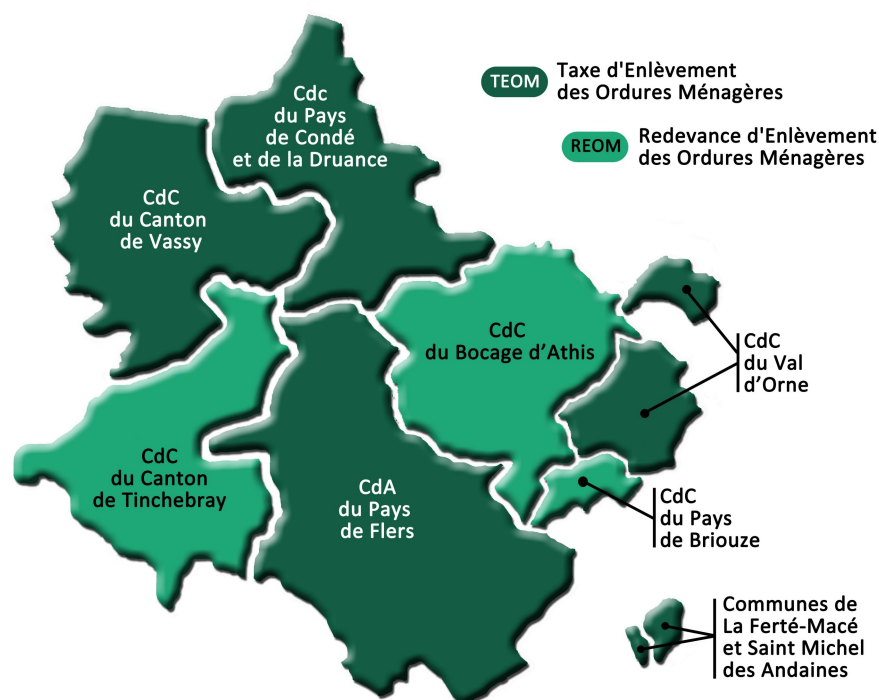
Depuis 2010 les tarifs de la redevance spéciale ont été maintenus, soit :

- **30,58€/m³** pour les ordures ménagères résiduelles ;
- **22,25€/m³** pour les recyclables secs.

En 2014, 281 422 € de recettes ont été perçues au titre de la redevance spéciale. Ces recettes ont été réparties sur chacun des territoires au régime de la TEOM.

Il est à noter que pour le **producteur de déchets assujetti à la TEOM, le montant versé à sa collectivité de rattachement est déduit du montant annuel de la redevance spéciale.**

Types de fiscalités instaurées par les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région Flers-Condé



Les moyens techniques et humains.

Un parc de 350 bacs dont le SIRTOM est propriétaire est mis à disposition des établissements assujettis à la redevance spéciale. Ce parc est géré en régie par le Syndicat.

Les déchets sont collectés et traités dans les mêmes conditions que ceux des particuliers. Un agent est dédié à temps partiel à la mise en place, au suivi et à la facturation des assujettis.

A la fin de l'année 2013, un total de 100 établissements repartis sur les territoires au régime de la TEOM (La Ferté-Macé inclus) sont assujettis à la redevance spéciale. Les autres établissements se sont orientés vers d'autres dispositifs de collecte et de traitement pour leurs déchets (prestations privées, apports volontaires en déchèterie) ou bien ont, après vérification, une production de déchets inférieure à 500 litres par semaine.

Le service redevance spéciale en 2013, aura permis de collecter et traiter 962 tonnes (9 620 m³) d'OM, et 277 tonnes (3 457 m³) de déchets recyclables.

Pour information, les quantités d'OMr collectées dans le cadre de la redevance spéciale ont représenté 6,6 % de la production totale du Syndicat.

4. Sensibilisation, éducation, information et communication.

Tout au long de l'année, le SIRTOM de la région Flers-Condé conduit des actions de sensibilisation, d'information et de communication vers un large public d'enfants et de jeunes mais aussi vers l'ensemble de la population du territoire.

4.1. Animations Eco-Ecole

Dans le cadre de sa communication en milieu scolaire, le SIRTOM propose à l'ensemble des établissements scolaires présents sur son territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable à travers le « programme Eco-Ecole » et de travailler sur la thématique des déchets.

Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable, Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui se mobilisent pour l'environnement. Chaque année, les élèves, les enseignants mais aussi les personnels travaillent sur un thème parmi lesquels on retrouve l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'alimentation, les solidarités et les déchets. C'est ce dernier thème que le SIRTOM propose d'approfondir à l'aide d'outils tels que la malle « RouleTaBoule », des activités ludiques de découverte des déchets ou encore la reconstitution d'un centre de tri.

Pour l'accompagnement des établissements, animation des réunions de comité de suivi, application de la méthodologie et démarches administratives, le SIRTOM de la région Flers-Condé a travaillé en 2014 pour la cinquième année scolaire en partenariat avec le CPIE Collines Normandes, relais Eco-Ecole et association agréée Education Nationale d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.



Les animateurs du tri interviennent dans les classes afin de **sensibiliser les élèves au tri et mettre en place un projet commun** de :

- ❖ réduction des déchets liés à la cantine par l'installation d'un composteur ;
- ❖ mise en place de poubelles sélectives dans les classes et/ou dans la cour ;
- ❖ création par les enfants d'affiches sur les consignes de tri, d'objets à partir d'emballages recyclables ou encore d'un éco-code (chanson, blason...).

Animations scolaires dans le cadre du projet de labellisation Eco-Ecole (2 demi-journées par classe et une visite de centre de tri proposée aux cycles 3 (CE2 à CM2) et collégiens ; 9 classes sensibilisées :

- ❖ Ecole du Sacré Cœur de Saint Georges des Groseillers - 6 classes de PS à CM2 ;
- ❖ Collège Sévigné de Flers - 3 classes de 6^{ème}.

4.2. Animations scolaires et extrascolaires

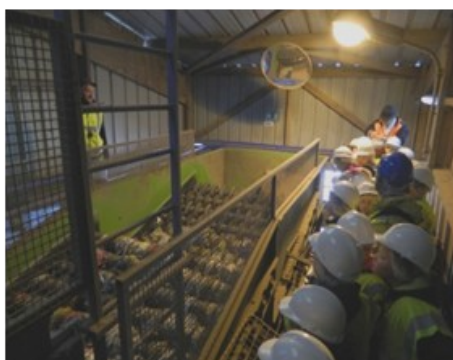
4.2.1. Sur le temps scolaire

Les animations proposées aux élèves ont pour objectif une sensibilisation au geste de tri et à l'écocitoyenneté par une approche ludique :

- ❖ explication des consignes de tri et jeux sur le geste de tri ;
- ❖ vidéos sur le recyclage des déchets et présentation d'échantillons recyclés ;
- ❖ jeu du tapis de tri : reconstitution d'un centre de tri ;
- ❖ ateliers - Jeux sur la collecte, les filières de traitements et la valorisation des déchets ;
- ❖ pour les maternelles : jeux d'identification sur les matières (toucher, ouïe), jeu sur le geste de tri, conte sur le recyclage, boîte de transformation magique pour aborder le recyclage.

Animations scolaires (37 classes sensibilisées)

- Janvier 2014 :** Ecoles maternelle et primaire Jean de la Fontaine de Flers (2 classes) ;
- Février 2014 :** Lycée Flora Tristan de La Ferté-Macé (18 classes) ;
- Mars 2014 :** Collège Saint Thomas d'Aquin de Flers (5 classes de 5^{ème}) ;
- Avril 2014 :** Ecole primaire de Frênes (1 classe) ;
- Mai 2014 :** Ecole primaire Les Vallées de Flers (2 classes) ;
- Juin 2014 :** Ecole primaire de Landigou (1 classe) ;
- Novembre 2014 :** Ecole maternelle Jean de La Fontaine de Flers (1 classe) ;
Ecoles maternelle et primaire Les Oisillons de Flers (4 classes) ;
Ecole maternelle de St Pierre du Regard (2 classes) ;
- Décembre 2014 :** Ecole primaire publique de Saint Georges des Groseillers (1 classe).



4.2.2. Sur le temps extrascolaire

Animations en centres de loisirs

Le SIRTOM est également sollicité pour intervenir dans des centres de loisirs pour présenter le tri et le recyclage de manière ludique. Pour ce faire, les animateurs du tri possèdent des outils pédagogiques comme le tapis de tri ou encore un jeu de l'oie géant version déchets.

- ❖ Février 2014 : centre de loisirs de Ségrie-Fontaine
- ❖ Février 2014 : centre de loisirs de Chanu
- ❖ Mars 2014 : centre de loisirs de Tinchebray - visite de la déchèterie

4.2.3. En partenariat avec d'autres structures

Animations en maisons d'activités

Pour accompagner la mise en service des colonnes enterrées sur le quartier Saint-Sauveur de Flers en janvier 2014, le SIRTOM a animé une soirée-jeu au centre Emile - Halbout et proposait à la fête de Noël la fabrication d'objets de décoration à partir de canettes métalliques.



En complément du porte-à-porte, les animatrices du Sirtom ont également tenu des permanences pour distribuer le sac de pré-collecte et informer les habitants du nouveau mode de présentation des déchets.

4.3. Animations au sein d'organismes de formation et d'insertion

Le SIRTOM de la région Flers- Condé est intervenu dans le but de sensibiliser des adultes aux gestes du tri ainsi qu'à l'importance du recyclage dans la préservation des ressources naturelles.

Avril 2014 : GRETA de Flers - visite de la déchèterie de Caligny

Mai 2014 : Foyer des Basses Landes de Condé sur Noireau et visite de la déchèterie

Juin 2014 : Groupe ELAN de Condé sur Noireau

Décembre 2014 : Association L'ETAPE de Flers

4.4. Distribution des sacs de pré-collecte et sacs de tri sélectif

4.4.1. Sacs de pré-collecte - Quartier Saint Sauveur de Flers



En janvier 2014, un nouveau mode de collecte est mis en place sur le quartier Saint Sauveur de Flers (voir page 5). Pour faciliter le geste de tri, les animateurs du tri sont allés à la rencontre des habitants leur remettre un mémo-tri et un sac de pré-collecte permettant de trier les déchets à la maison puis de les porter dans les colonnes.

4.4.2. Sacs de tri sélectif

En 2012, le SIRTOM de la région Flers-Condé a souhaité suspendre l'opération de distribution annuelle menée en porte-à-porte et tester de nouveaux modes de distribution des sacs de tri avec pour objectifs :

- ❖ d'assurer un meilleur contrôle de la distribution des sacs ;
- ❖ d'offrir un service de proximité aux usagers en les informant des consignes de tri et renseignant sur le devenir de leurs déchets.

Ainsi, depuis octobre 2012, des agents du SIRTOM assurent une permanence chaque 3^{ème} jeudi matin du mois dans le hall de la mairie de Condé-sur-Noireau. En moyenne, ce sont **40** foyers qui sont desservis par permanence.

Une distribution par secteur a été organisée sur Condé-sur-Noireau et sur Flers à l'automne, avec des présences sur des horaires du midi et début de soirée. Les usagers ont été informés de cette distribution par des articles dans la presse écrite, annonces sur les ondes radiophoniques et distribution d'un document dans chaque boîte aux lettres.

Sur Condé-sur-Noireau, 485 foyers se sont ainsi rendus à l'une des 12 permanences proposées.

Sur Flers, les 13 permanences ont accueilli 788 foyers.



4.5. Participation à des évènements locaux

La présence du SIRTOM de la région Flers-Condé dans des évènements destinés au grand public a pour objectifs de :

- ❖ promouvoir les missions du SIRTOM de la région Flers- Condé ;
- ❖ sensibiliser le public au geste du tri ;
- ❖ répondre aux attentes et questions diverses du public, le renseigner sur le devenir de ses déchets ;
- ❖ assurer la promotion du compostage individuel.

En 2014, le SIRTOM a participé aux manifestations suivantes :

Février 2014 : Salon de l'habitat de La Ferté-Macé ;

Avril 2014 : Forum des métiers au Collège Sévigné de Flers ;

Mai 2014 : Condé Côté jardin à Condé-sur-Noireau ;

Septembre 2014 : Faîtes des légumes à Bréel.



4.7. Opérations de sensibilisation

Tout au long de l'année, les animateurs du tri effectuent du porte-à-porte pour rappeler les consignes de tri et de présentation des sacs dans les secteurs où des dysfonctionnements sont constatés.

4.8. Communication écrite

En 2014, de nouveaux supports de communication ont été créés ou actualisés pour sensibiliser, informer, renseigner l'utilisateur.

- ❖ Edition de 1000 guides de compostage
- ❖ Edition de 200 adhésifs pour les colonnes de tri monoflux, 450 adhésifs pour les bacs de redevance spéciale et 80 adhésifs pour les bacs de tri operculés
- ❖ Edition de 10 000 adhésifs « sacs non conformes »
- ❖ Proposition d'insertion d'une page d'information dans les journaux municipaux



Quartier Saint Sauveur de Flers

- ❖ Installation de totems sur chaque point de collecte rappelant les consignes de tri, la valorisation des déchets recyclables et les déchets acceptés en déchèteries
- ❖ Edition de mémo-tri
- ❖ Edition d'adhésifs consignes de tri pour les colonnes
- ❖ Acquisition de 1000 sacs de pré-collecte distribués lors de l'opération d'information en porte-à-porte et des permanences tenues à la maison d'activités



Campagne de communication sur le verre

- ❖ Campagne d'affichage grand public du 1^{er} au 15 octobre dans les rues de Flers, Saint Georges des Groseillers, Condé sur Noireau et Tinchebray - 70 affiches au format 3 m x 1.5 m
- ❖ Distribution en boîtes à lettres de l'ensemble des foyers de sacs de pré-collecte du verre
- ❖ Communication relayée par la radio et les journaux locaux
- ❖ Article sur le site internet du Sirtom



Campagne de communication sur les textiles en partenariat avec les associations locales

- ❖ Envoi d'une affiche et d'un dossier d'information à l'ensemble des communes du territoire en novembre 2014 pour rappeler que tous les textiles mais aussi chaussures et linges de maison peuvent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.



Signalétique déchèteries

- ❖ Mise à jour de la signalétique en haut de quai et bas de quai des déchèteries



5. Les indicateurs économiques



5.1. Le bilan financier du SIRTOM de la région Flers-Condé en 2014

INVESTISSEMENT 2014

DEPENSES			RECETTES			
40	Remboursement emprunts	5 370.00 €	040	Transfert entre sections	451 327.47 €	
16	Remboursement emprunts	465 306.66 €	10	Dotations fonds de réserve	1 754 638.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions d'investissement	157 085.00 €	
21	Immobilisations corporelles	144 024.63 €	16	Emprunts	- €	
23	Immobilisations en cours	371 937.52 €	23	Immobilisations en cours	1 710.33 €	
Total des dépenses		986 638.81 €	Total des recettes		2 364 760.80 €	
					001 Excédent antérieur reporté	943 958.85 €
					Total	3 308 719.65 €

FONCTIONNEMENT 2014

DEPENSES			RECETTES			
011	Charges à caractère générale	3 821 139.66 €	013	Atténuation des charges	85 631.21 €	
012	Charges du personnel	2 076 614.02 €	042	Transfert entre sections	5 370.00 €	
042	Transfert entre sections	451 327.47 €	70	Produits des services	2 320.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	72 391.30 €	74	Dotations et participations	5 955 597.55 €	
66	Charges financières	249 275.46 €	75	Autres produits de gestion courante	1 759 099.23 €	
67	Charges exceptionnelles	110.04 €	76	Produits financiers	12.86 €	
			77	Produits exceptionnels	1 534.65 €	
Total des dépenses		6 670 857.95 €	Total des recettes		7 809 565.50 €	
					002 Excédent antérieur reporté	8 820.00 €
					Total	7 818 385.50 €

Tarifs et montants des marchés en vigueur au 31 décembre 2014

Type d'opération	Prestataire	Nature du contrat	Transit Tonne €/TTC	Transport Tonne €/TTC	Traitement Tonne €/TTC TGAP incluse	MONTANT en €/TTC payé en 2014
TRANSPORT TRAITEMENT OMr						
Elimination des OMr par incinération	SYVEDAC	Convention	- €	- €	80.01 €	1 157 887 €
Transit, transport OMr vers SYVEDAC jusqu'au 30/09/2013	VEOLIA Propreté	Arrêt de la prestation avec mise en place de l'Ecopôle				
Transport OMr de l'Ecopôle vers SYVEDAC	transport Mauffre	Marché		9.84 €		142 439 €
DECHETERIE						
Elimination des encombrants par enfouissement	VEOLIA Propreté	Marché	- €	- €	75.90 €	370 815.52 €
Compostage des déchets végétaux de Janvier à Juin	VALNOR	Marché		13.27 €	15.19 €	93 671.06 €
Compostage des déchets végétaux de Juillet à septembre	VALNOR	Marché		13.97 €	15.84 €	104 970.76 €
Compostage des déchets végétaux d'octobre à décembre	VALNOR	Marché	- €	14.96 €	19.80 €	62 558.06 €
Inertes	SNN	Marché	- €	7.01 €	5.21 €	45 191.24 €
Ferrailles (dont batteries)	LEFEUVRIER	Convention	- €	SIRTOM	- €	- €
Cartons	LEFEUVRIER	Convention	- €	SIRTOM	- €	- €
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	MADELINE	Marché	- €	- €	- €	45 560.89 €
Huiles Minérales	CHIMIREC	Convention	- €	- €	- €	- €
Bois de classe A et B de janvier à septembre	VEOLIA Propreté	Marché	- €	- €	43.58 €	57 563.98 €
Bois de classe A et B d'octobre à décembre	VEOLIA Propreté	Marché	8 533.01 €	- €	45.16 €	16 580.01 €
TRI-CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES						
Transit, et rechargement des collectes sélectives	LEFEUVRIER	Arrêt de la prestation avec mise en place de l'Ecopôle				
Mise en balle des cartons Décheteries janvier à mai	LEFEUVRIER	Marché	29.7			792.40 €
Mise en balle des cartons Décheteries juin à décembre	LEFEUVRIER	Marché	10.45 €			1 015.11 €
Tri conditionnement des collectes sélectives	SNN	Marché				382 827.84 €
Caractérisation				- €	78.82 €	
Tri des corps plats				SIRTOM	67.55 €	
Tri des corps creux				SIRTOM	242.06 €	
Tri du Monoflux				SIRTOM	140.73 €	
Verre	VEOLIA Propreté	Arrêt de la prestation avec mise en place de l'Ecopôle				

5.2. Le bilan financier par service

Le budget du SIRTOM de la région Flers-Condé comprend **cinq services principaux** que sont les services **Gestion Administrative (GA)**, le service **Déchèteries** intégrant la gestion des déchets végétaux (**DC**), le service de **Collecte des Ordures Ménagères (COM)**, le service **Transport et Traitement des Ordures Ménagères (TTOM)**, le service de **Collecte et de Tri des Recyclables (CTR)**. L'ensemble de ces cinq services définit le coût du service de collecte et de traitement des **déchets des ménages** des collectivités adhérentes au syndicat.

Il existe **un sixième service** qui, lui, est consacré au coût du service rendu dans le cadre de la **Redevance Spéciale**. Ce service concerne les producteurs professionnels et les collectivités qui sont assimilés aux ménages dans le cadre de la compétence déchets du SIRTOM de la région Flers-Condé.

5.2.1. Le service Gestion Administrative (GA)

DEPENSES				RECETTES	
INVESTISSEMENT					
16	Remboursement emprunts	18 752.83 €	040	Transfert entre sections	18 558.79 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	10	Dotations fronds de réserve	76 657.83 €
21	Immobilisations corporelles	3 799.97 €	16	Emprunts	- €
23	Immobilisations en cours	11 820.07 €	23	Immobilisations en cours	- €
Total des dépenses		34 372.87 €	Total des recettes		95 216.62 €
				001 Excédent antérieur reporté	943 958.85 €
				Total	1 039 175.47 €

FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	60 945.15 €	013	Atténuation des charges	18 519.24 €
012	Charges du personnel	241 706.59 €	74	Dotations et participations	457 549.00 €
042	Transfert entre sections	18 558.79 €	76	Produits financiers	12.86 €
65	Autres charges de gestion courante	57 493.07 €			
66	Charges financières	4 711.80 €			
67	Charges exceptionnelles	110.04 €			
Total des dépenses		383 525.44 €	Total des recettes		476 081.10 €
				002 Excédent antérieur reporté	8 820.00 €
				Total	484 901.10 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		383 525.44 €
	TOTAL de Tonnes traitées	43 295
	Nombre d'habitants	75 838
Coût brut par tonne		8.86 €
Coût brut par habitant		5.06 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 532.10 €
RESULTAT NET DU SERVICE		364 993.34 €
Coût net par tonne		8.43 €
Coût net par habitant		4.81 €

5.2.2. Le service Déchèterie (DC)

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
040	Transfert entre sections	5 370.00 €	040	Transfert entre sections	58 737.64 €
16	Remboursement emprunts	127 006.55 €	10	Dotations fronds de réserve	320 618.34 €
21	Immobilisations corporelles	32 547.36 €	13	Subventions d'investissement	83 430.00 €
23	Immobilisations en cours	27 580.15 €			
	Total des dépenses	192 504.06 €		Total des recettes	462 785.98 €
				001 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	462 785.98 €
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	1 243 340.36 €	013	Atténuation des charges	348.97 €
012	Charges du personnel	315 587.60 €	042	Transfert entre sections	5 370.00 €
042	Transfert entre sections	58 737.64 €	74	Dotations et participations	1 547 294.98 €
65	Autres charges de gestion courante	6 787.92 €	75	Autres produits de gestion courante	208 549.00 €
66	Charges financières	64 958.69 €	77	Produits exceptionnels	1 238.60 €
	Total des dépenses	1 689 412.21 €		Total des recettes	1 762 801.55 €
				002 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	1 762 801.55 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 689 412.21 €
			TOTAL de Tonnes traitées (1)	22 962	
			Nombre d'habitants	75 838	
	Coût brut par tonne			73.57 €	
	Coût brut par habitant			22.28 €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			215 506.57 €	
	RESULTAT NET DU SERVICE			1 473 905.64 €	
	Coût net par tonne			64.19 €	
	Coût net par habitant			19.43 €	

(1) tonnages déchèterie y compris les apports professionnels

5.2.3. Le service de Collecte des Ordures Ménagères (COM)

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
16	Remboursement emprunts	83 525.33 €	040	Transfert entre section	206 272.64 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	10	Dotations fronds de réserve	306 393.80 €
21	Immobilisations corporelles	40 239.48 €	16	Emprunts	- €
23	Immobilisations en cours	60 163.44 €	23	Immo en cours (avance sur immo)	1 710.33 €
	Total des dépenses	183 928.25 €		Total des recettes	514 376.77 €
				001 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	514 376.77 €
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	485 314.20 €	013	Atténuation des charges	52 111.29 €
012	Charges du personnel	1 062 663.45 €	74	Dotations et participations	1 833 887.50 €
042	Transfert entre section	206 272.64 €	77	Produits exceptionnels	0.01 €
65	Autres charges de gestion courante	5 636.87 €			
66	Charges financières	39 221.72 €			
	Total des dépenses	1 799 108.88 €		Total des recettes	1 885 998.80 €
				002 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	1 885 998.80 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 799 108.88 €
			TOTAL de Tonnes traitées	14 472	
			Nombre d'habitants	75 838	
	Coût brut par tonne			124.32 €	
	Coût brut par habitant			23.72 €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			52 111.30 €	
	RESULTAT NET DU SERVICE			1 746 997.58 €	
	Coût net par tonne			120.72 €	
	Coût net par habitant			23.04 €	

5.2.4. Le service Transport et Traitement des Ordures Ménagères (TTOM)

DEPENSES				RECETTES	
INVESTISSEMENT					
16	Remboursement emprunts	124 807.22 €	040	Transfert entre section	891.36 €
21	Immobilisations corporelles	- €	10	Dotations fronds de réserve	748 209.19 €
23	Immobilisations en cours	166 598.77 €	13	Subventions d'investissement	40 216.00 €
Total des dépenses		291 405.99 €		Total des recettes	789 316.55 €
				001 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	789 316.55 €
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	1 298 288.34 €	013	Attenuation des charges	- €
012	Charges du personnel	46 080.63 €	70	Produits des services	2 320.00 €
042	Transfert entre section	891.36 €	74	Dotations et participations	1 901 207.84 €
65	Autres charges de gestion courante	258.31 €	77	produits exceptionnels	296.04 €
66	Charges financières	94 078.37 €			
Total des dépenses		1 439 597.01 €		Total des recettes	1 903 823.88 €
				002 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	1 903 823.88 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 439 597.01 €
				TOTAL de Tonnes traitées	14 472
				Nombre d'habitants	75 838
Coût brut par tonne					99.47 €
Coût brut par habitant					18.98 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					2 616.04 €
RESULTAT NET DU SERVICE					1 436 980.97 €
Coût net par tonne					99.29 €
Coût net par habitant					18.95 €

5.2.5. Le service de Collecte et de Tri des Recyclables (CTR)

DEPENSES				RECETTES	
INVESTISSEMENT					
16	Remboursement emprunts	111 214.73 €	040	Transfert entre section	163 725.15 €
21	Immobilisations corporelles	65 973.00 €	10	Dotations fronds de réserve	308 874.49 €
23	Immobilisations en cours	105 775.09 €	13	Subventions d'investissement	33 439.00 €
Total des dépenses		282 962.82 €		Total des recettes	506 038.64 €
				001 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	506 038.64 €
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	728 946.53 €	013	Attenuation des charges	14 651.71 €
012	Charges du personnel	401 113.15 €	74	Dotations et participations	492 664.23 €
042	Transfert entre section	163 725.15 €	75	Autres produits de gestion courante	1 269 128.43 €
65	Autres charges de gestion courante	2 168.38 €			
66	Charges financières	46 304.88 €			
Total des dépenses		1 342 258.09 €		Total des recettes	1 776 444.37 €
				002 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	1 776 444.37 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 342 258.09 €
				TOTAL de Tonnes traitées	5 862
				Nombre d'habitants	75 838
Coût brut par tonne					228.98 €
Coût brut par habitant					17.70 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					1 297 282.78 €
RESULTAT NET DU SERVICE					44 975.31 €
Coût net par tonne					7.67 €
Coût net par habitant					0.59 €

5.2.6. Synthèse des coûts unitaires* du service aux ménages en 2014

Synthèse 2014 des coûts unitaires par tonne			
Service	tonnages	Coûts Bruts	Coûts Nets
GA	43 294	8.86 €	8.43 €
DC	22 584	73.58 €	64.19 €
COM	14 472	124.32 €	120.72 €
TTOM	14 472	99.47 €	99.29 €
CTR	5 862	228.98 €	7.67 €
Coût global moyen par tonne	43 294	153.69 €	117.06 €

Synthèse 2014 des coûts unitaires par habitant			
Service	Population	Coûts Bruts	Coûts Nets
GA	75 838	5.06 €	4.81 €
DC	75 838	22.28 €	19.43 €
COM	75 838	23.72 €	23.04 €
TTOM	75 838	18.98 €	18.95 €
CTR	75 838	17.70 €	0.59 €
Coût global moyen par habitant	75 838	87.74 €	66.82 €

*: Calculés à partir du compte administratif 2014

5.2.7. Le service Redevance Spéciale (RS)

DEPENSES				RECETTES	
INVESTISSEMENT					
21	Immobilisations incorporelles	1 464.82 €	040	Transfert entre sections	3 141.89 €
			10	Dotations fronds de réserve	- 6 115.65 €
	Total des dépenses	1 464.82 €		Total des recettes	- 2 973.76 €
				001 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	- 2 973.76 €
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère générale	4 305.08 €	013	Attenuation des charges	- €
012	Charges du personnel	9 462.60 €	74	Autres produits de gestion courante	- 277 006.00 €
042	Transfert entre sections	3 141.89 €	75	Autres produits de gestion courante	281 421.80 €
65	Autres charges de gestion courante	46.75 €			
	Total des dépenses	16 956.32 €		Total des recettes	4 415.80 €
				002 Excédent antérieur reporté	- €
				Total	4 415.80 €

